

REGLEMENT DES COURSES ENFANTS 2026

Article 1. Épreuves ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s

Article 2. Assurance : l'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement

Article 3. Licence, questionnaire de santé : La participation au regard de l'article L.231-2 du Code du Sport impose que les participants répondent à au moins l'un des critères suivants :

- ✓ être titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir délivrée par la FFA **en cours de validité au 13 septembre 2026**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte) ne sont pas acceptées
- ou
- ✓ présenter l'attestation délivrée automatiquement après avoir rempli un questionnaire de santé gratuit avec l'aide d'un parent. Ce questionnaire est accessible en suivant le lien <https://pps.athle.fr/>
Cette attestation n'est valable que pour la course pour laquelle elle est sollicitée.

Article 4. Courses et distances :

- ✓ 800 mètres ouverte aux enfants nés en 2018, 2019 et 2020
- ✓ 1500 mètres ouverte aux enfants nés en 2016 et 2017
- ✓ 3000 mètres ouvertes aux enfants nés de 2014 et 2015

Article 5. Inscriptions et retrait des dossards : L'inscription est gratuite

Elle peut être :

- ✓ **réalisée en ligne** sur la plateforme d'inscription Chrono Start jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 à 22h00.
- ✓ **après le vendredi 11 septembre**, les inscriptions se feront uniquement :
 - au magasin **INTERSPORT** situé ZI AGEN SUD - 47000 **AGEN**
 - ❖ le samedi 12 septembre 2026 de 15h00 à 19h00
 - sur l'**ESPLANADE DU GRAVIER** – Cours Gambetta – 47000 **AGEN**
 - ❖ le dimanche 13 septembre 2026 de :
 - 09h30 à 10h15 pour la course des Benjamins et Benjamines (enfants nés en 2014 et 2015)
 - 09h30 à 10h45 pour la course des Poussins et Poussines (enfants nés en 2016 et 2017)
 - 09h30 à 11h15 pour la course Ecole d'Athlétisme (enfants nés en 2018, 2019 et 2020)

Seules seront prises en compte les inscriptions dûment complétées accompagnées de l'attestation délivrée après avoir complété le questionnaire de santé ou de la licence (copie)

Le retrait des dossards se fera

- au magasin **INTERSPORT** situé ZI AGEN SUD - 47000 **AGEN**
 - ❖ le samedi 12 septembre 2026 de 15h00 à 19h00
- sur l'**ESPLANADE DU GRAVIER** – Cours Gambetta – 47000 **AGEN**
 - ❖ le dimanche 13 septembre 2026 de :
 - 09h30 à 10h15 pour la course des Benjamins et Benjamins
 - 09h30 à 10h45 pour la course des Poussines et Poussins
 - 09h30 à 11h15 pour la course de l'Ecole d'Athlétisme

Article 6. Départ et arrivée : sur l'Esplanade du Gravier à Agen le **dimanche 13 septembre 2026**

- ✓ **Départ course regroupant les Benjamins et les Benjamins :** 10h45
- ✓ **Départ course des Poussines et des Poussins :** 11h15
- ✓ **Départ course de l'Ecole d'Athlétisme :** 11h45

Article 7. Parcours : tracé uniquement sur route et en ville, une matérialisation vous guidera du départ à l'arrivée

Article 8. Classement et chronométrage : il sera effectué par puces. Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme concernant les courses enfants, il n'y aura pas de chronométrage et de classement pour les courses des Poussins et de l'Ecole d'Athlétisme.

Les participants à la course regroupant les Benjamins sera chronométrée. Un classement sera établi en distinguant les garçons et les filles.

Article 9. Sécurité : la route sera fermée à la circulation pendant la durée de l'épreuve. Néanmoins les participants sont tenus de se conformer au code de la route et de n'emprunter que le parcours officiel

Article 10. Dotation : Tous les participants percevront un cadeau millésimé des « Foulées du Petit Bleu »

Article 11. Remise des prix et récompenses : Elle se déroulera à 12h00 sur l'Esplanade du Gravier à Agen. Seront récompensés :

- ✓ les 3 premières benjamines
- ✓ les 3 premiers benjamins

Article 12. Couverture photo, télévision, vidéo et droits : tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les « Foulées du Petit Bleu » 2026, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image

Article 13. CNIL : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les coureurs peuvent être amenés, s'ils l'ont demandé à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou d'associations. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de nous écrire en nous indiquant nom, prénom, adresse et adresse email le cas échéant

Article 14. Responsabilité participant : Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout(e) concurrent(e) prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur(euse) qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il (elle) jugera utile

Article 15. Responsabilité organisateur : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

Article 16. Modification règlement : Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement